

<p>Date de convocation : 20/09/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN (en retard), Patricia SOUCHON, Robert VALLAT. (19)

Excusés : Nelly BEAULAIGUE, Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Éric PARRAT, Thierry SABOT (pouvoir à I MEYNET). (4)

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Concours photos.

DCM 20230925-1

Monsieur Jean Paul GRANGE rappelle la délibération DCM 20210531-5 et informe le Conseil Municipal du renouvellement du concours photos. Cette année le thème est « Le Patrimoine Duniérois ». Il précise que chaque année un nouveau thème sera proposé.

Il indique que les lots pour récompenser les gagnants seront :

- 1^{er} prix : chèque kdun' de 100 €
- 2^{ème} prix : chèque Kdun' de 60 €
- 3^{ème} prix : chèque Kdun' de 40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la reconduction une fois par an de ce concours photos avec un thème différent ;
- Valide le règlement ;
- Permet l'acquisition des lots pour récompenser les gagnants ;
- Autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925_1-DE
Reçu le 11/10/2023

